

## Fermeture au public du square des Sources de la Bièvre

### ARRETE N° 341 ST/2005

**Le Maire de la Commune de Montigny-le-Bretonneux,**

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et L 2213-2 et L 2215-1, concernant les pouvoirs de police du Maire,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** le Code de la Voirie Routière,

**Vu** l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière modifiés par les textes subséquents,

**Vu** la demande effectuée par la C.A.S.Q.Y., le 28 novembre 2005, concernant la fermeture du square des Sources de la Bièvre.

**Vu** le danger encouru par les usagers amenés à circuler square des Sources de la Bièvre compte tenu de son état général de délabrement.

### ARRETE

**Article 1 :**

Le square des Sources de la Bièvre sera interdit au public sans délai.

**Article 2 :**

Cette interdiction ne pourra être levée que par un nouvel arrêté municipal justifiant la prise de nouvelles dispositions quant au devenir de ce square.

**Article 3 :**

Une clôture suffisamment esthétique et sécurisante devra être mise en place sur toute la périphérie du square, complétée par l'apposition d'une signalétique mentionnant l'interdiction d'accès au public.

**Article 4 :**

Le square des Sources de la Bièvre de part sa situation géographique (milieu urbain), devra néanmoins faire l'objet d'un entretien suivi et soigné..

**Article 5 :**

Madame le Directeur Général des Services, Madame le Commissaire de Police Nationale, Monsieur le Directeur de la Police Municipale, Monsieur le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Commissariat de Police de GUYANCOURT
- Police Municipale
- Centre de Secours Principal de SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES
- SQYBUS - 9 rue JP Timbaud - 78190 TRAPPES

- C.A.S.Q.Y

Fait à Montigny-le-Bretonneux, le 2 décembre 2005

Le Maire  
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération

Michel LAUGIER